



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : DAUENDORF

Autres communes :

R500

Appellation : Vestiges du couvent cistercien de Neubourg

Monument(s)

Appellation : Vestiges du couvent cistercien de Neubourg

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 04/05/1990

Étendue de la protection : Totalité des vestiges (enclos, portail, bâtiments d'habitation existants et totalité du sol archéologique comprise dans les limites de cet enclos) (cad. 59 9)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.